

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 3 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

Date de la convocation
25 novembre 2025

Objet de la délibération
**CCAS – Admission en
charge exceptionnelle**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Résidence pour Personnes Agées Georges DOTTIN, sous la présidence de Mme Laëtitia COQUELLE.

Présents : Mmes Laëtitia COQUELLE - Odile BALLINER - Claire COP - Christelle DELVAL - Brigitte FROMENT - Emilie LELONG - Laurence GEFFROY et M Michel BIRCK.

Absente excusée : Isabelle FRILLAY

Madame Emile LELONG est nommée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame le Président informe les membres du conseil d'administration que, dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose des écritures de régularisation.

Le CCAS a émis les titres 2009-27 et 2011-140 pour des montants respectifs de 35,75 € et 472,17 €.

Il s'avère que ces créances sont totalement irrécouvrables.

En conséquence le Trésor public sollicite l'admission en charge exceptionnelle de ces sommes non recouvrable pour un total de 507,92 €.

La dépense sera réalisée à l'article 65888, Autres charges diverses de gestion courante.

Fait et délibéré en séance, adopté à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 4 décembre 2025
La Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale
Laëtitia COQUELLE

